

## **Impôts : Paris fait figure d'exception, aucune hausse d'impôts en 2015**

**Alors que les collectivités locales ont désormais toutes voté leur budget, Paris fait figure d'exception en décidant de ne procéder à aucune augmentation de ses taux d'imposition, conformément à l'engagement pris par Anne Hidalgo pendant les municipales.**

Conformément aux engagements d'Anne Hidalgo de ne pas augmenter les impôts pendant toute la durée de la mandature, et alors que de nombreuses collectivités – Bordeaux, Marseille, Toulouse – ont annoncé une hausse de leurs taux en 2015, l'Exécutif parisien a décidé de reconduire à l'identique les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Les taux d'imposition à Paris restent ainsi les plus modérés des grandes villes de France. Avec un taux de taxe d'habitation cumulé (ville et département) fixé à 13,38%, Paris est plus de 10 points en dessous du taux moyen constaté en France (24,94%).

L'écart est encore plus flagrant en ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti : le taux cumulé est de 13,50% à Paris, contre en moyenne 29,30% sur l'ensemble des villes, soit une différence de près de 16 points. Cette faible pression fiscale se confirme sur le foncier non bâti, avec un taux de 16,67% à Paris, contre en moyenne 32,63% à l'échelle nationale.

A titre de comparaison, une famille parisienne avec deux enfants paiera cette année 464€ de taxe d'habitation et 640€ de taxe foncière, soit bien moins qu'à Marseille (1.234 € pour la taxe d'habitation et 950 € pour la taxe foncière avant la dernière hausse d'impôts) ou qu'à Bordeaux (1.166 € et 1.189 € -avant la dernière hausse d'impôts).

Cette stabilité fiscale, dans un contexte économique très difficile pour les collectivités locales – baisse massive des dotations de l'Etat, hausse de la péréquation, augmentation des dépenses sociales obligatoires – est rendue possible par un important travail de modernisation de l'administration parisienne, permettant de dégager de nouvelles marges de manœuvre.

Engagée dès le début de la mandature, elle a conduit à la réduction de 27 à 20 du nombre de directions municipales. Celles-ci revisitent toutes les procédures qui concernent les Parisiens, afin de les simplifier. Dans les services de la Ville, la transversalité est renforcée, le nombre d'échelons hiérarchiques réduit et la mobilité professionnelle valorisée. De nouveaux outils numériques sont développés, pour dématérialiser les procédures et accélère les délais de traitement.

Cette modernisation a produit ses premiers effets en 2015, en permettant 130M€ d'économies tout en renforçant la qualité du service public.